



Des experts de l'indemnisation au service des employeurs et de leurs salariés

Pour l'indemnisation de votre préjudice consécutif
à un accident de l'un de vos salariés (hors AT)

Pour assister vos salariés victimes d'un accident corporel
(hors AT)

ECCE EXPERTS RECOURS

est à vos côtés

Pour exercer votre recours tiers payeur

le maintien de salaire et les charges patronales d'un salarié accidenté (hors AT) vous sont remboursés dès lors qu'un tiers responsable est identifié

Pour obtenir l'indemnisation de vos préjudices nés de l'accident de l'un de vos salariés

- ▶ Pertes d'exploitation
- ▶ Perte d'opportunité
- ▶ Surcoût lié au remplacement

Pour vous permettre de proposer à vos salariés et à leur famille d'être accompagnés

dans leurs démarches d'indemnisation lorsqu'ils ont subi un accident corporel (hors AT)



Notre rémunération est assise uniquement sur le résultat



Le recours tiers payeur peut être réclamé jusqu'à 5 années après le fait générateur

Nos engagements

- ▶ Estimer les montants récupérables en préalable à toute intervention
- ▶ Réaliser l'ensemble des démarches, de l'analyse à l'obtention des sommes
- ▶ Se conformer à vos usages et pratiques pour informer vos salariés de la possibilité de recourir à nos services (approche directe, QVT, ...)
- ▶ Conduire la mission dans le respect intransigeant des règles de confidentialité et de transparence liées à notre activité
- ▶ Instaurer un reporting permettant de suivre les actions en cours

Notre plus-value

- ▶ Notre prestation à valeur ajoutée génère directement de la marge
- ▶ Nos prestations à destination de vos salariés peuvent être proposées par vos soins dans le cadre de votre politique RSE



LAURENT FRIEDMANN

Associé
Expert Recours

laurent.friedmann@ecce-experts.fr

ECCE
ASSOCIÉS

10 cité Riverin
75010 PARIS
01 81 69 82 72

www.ecce-experts.com